HK/CB

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Le

DECRET N° 2014-<u>786</u>/PRES/PM/MAECR/ MEF portant réorganisation des circonscriptions consulaires du Burkina Faso au royaume des Pays-bas.

LE PRESIDENT DU FASO, 18AFN:00594 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, la Constitution; VU n°2012-1038/PRES du 31 décembre VU nomination du Premier Ministre; le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du VU Gouvernement; la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963; **VU V**U le décret n°2003-283/PRES/PM/MAECR du 9 juin 2003 Règlementation de la fonction de Consul Honoraire du Burkina Faso à l'étranger; le décret n°2008-787/PRES/PM/MAECR du 12 décembre 2018 portant $\mathbf{V}\mathbf{U}$ définition des juridictions des missions diplomatiques du Burkina Faso; le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant \mathbf{VU} attribution des membres du Gouvernement; le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant VU organisation type des départements ministériels ; rapport du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Sur Coopération Régionale ;

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juillet 2014 :

DECRETE

ARTICLE 1er:

Les circonscriptions consulaires du Burkina Faso au Royaume des Pays-Bas se composent comme suit :

- 1. **Circonscription consulaire de Rotterdam**: Brabant septentrional, Gueldre, Hollande-Méridional, Limbourg et Zélande.
- 2. **Circonscription consulaire d'Amsterdam**: Drenthe, Flevoland, Frise, Groningue, Hollande-Septentrionale, Overijssel et Utrecht.

ARTICLE 2:

Le présent décret abroge toute disposition antérieure contraire.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 septembre 2014

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Béyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Yipènè Djibrill BASSOLE

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembanh